

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs) du Conseil Municipal du 8 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Présents :

Mmes, ANTONI Marie-José, DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette.
Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Marielle JECHOUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans remarques.

Mme la Présidente a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

- 1° Indemnités de conseil au Trésorier,
- 2° Modifications budgétaires,
- 3° Acquisition terrain à bâtir « Verger Mandri »,
- 4° Eclairage public : installation de lanternes,
- 5° Aménagement sécurité :
 - Creux des Moirots et voie de Pugey,
 - Giration du bus.
- 6° PLU : enquête publique : nomination commissaire enquêteur.
- 7° Questions diverses.

1° INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal. En l'occurrence, il s'agit d'octroyer à Mme OUDOT, Comptable du Trésor chargée des fonctions de receveur des communes une indemnité de conseil et de budget pour l'année 2014.

Madame le Maire informe qu'outre la fonction de comptable assignataire, le comptable du Trésor public peut fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié.

Le montant de l'indemnité, par référence à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 modifié s'élève à 375,69 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce :

- par **10 voix** pour le versement de l'indemnité à hauteur de 100 %
- par **4 voix** pour le versement de l'indemnité à hauteur de 80 %
- par **1 voix** pour le versement de l'indemnité à hauteur de 50 %

2° MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Afin de pouvoir mandater les dernières factures de l'année, il convient de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

Investissement Dépenses :

- Compte 2315 (Immos en cours – installation technique) – 6 400,00
- Compte 202 (Frais documentation d'urbanisme) : + 3 800,00
- Compte 21318 (Autres bâtiments publics) : + 2 600,00
- Compte 165 (Dépôts et cautionnements reçus) : + 310,00

Investissement Recettes :

- Compte 165 (Dépôts et cautionnements reçus) : + 310,00

Fonctionnement Dépenses :

- Compte 60612 (Energie – électricité) + 1 100,00
- Compte 6453 (Caisses de retraites) + 150, 00

Fonctionnement Recettes :

- Compte 757 (Redevances fermiers, concessionnaires) + 600,00
- Compte 7035 (Droit de chasse) : + 650,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier les crédits budgétaires

3° ACQUISITION TERRAIN A BATIR « VERGER MANDRI »

Madame le Maire informe les élus du courrier daté du 21/11/2014 et reçu de M. BOULANGER qui souhaite réserver 10 ares sur la parcelle 331 (impasse du Verger) au prix de 65 € le m².

A noter qu'il reste sur cette parcelle 7 ares disponibles à la construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'**unanimité**, de vendre 10 ares à M. BOULANGER pour un montant de 65 € le m².

4° ÉCLAIRAGE PUBLIC : INSTALLATION DE LANTERNES

Madame le Maire informe les élus des demandes faites par M. et Mme GAILLARD Alexandre et M. DUCROT et Mme HERMANN concernant l'installation de points lumineux sur le Chemin du Creux des Moirots et la Rue du Tacot.

Suite à ces demandes, un chiffrage a été demandé par M. CLERC Thierry à l'entreprise AECE, à savoir :

- Chemin du Creux des Moirots : fourniture et pose sur poteau existant pour un montant de 323,00 € H.T

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux chemin du Creux des Moirots.

Quant à la rue du Tacot : création complète du point lumineux avec pose de poteau alimentation par fouille avec brise roche pour un montant de 1.300,00 € H.T, plus fourniture du câble aérien et lanterne pour un montant de 700,00 € H.T, soit un total de 2.000,00 € H.T.

M. CLERC précise qu'un bon élagage des branchages à proximité du poteau existant au niveau de la propriété de Mme CHAVOT, une augmentation de la puissance de la lanterne et une modification de l'orientation du faisceau lumineux pourraient permettre d'augmenter, de façon significative, l'éclairage public.

Il est prévu durant l'hiver que la Commission Réseaux se réunisse pour faire le tour du village afin de vérifier les trous noirs avant d'installer de nouvelles lanternes.

5° AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ

⇒ Creux des Moirots

Une subvention est allouée à hauteur de 6.636,00 € pour les travaux de sécurité du Chemin du Creux des Moirots et voie de Pugey. Toutefois, le Conseil Général fait remarquer que l'installation de trois coussins berlinois sur la voie de Pugey n'est pas nécessaire et suggère de n'en retenir que deux.

Compte tenu des conditions climatiques, les travaux seront réalisés par l'entreprise PUSARD PTP au printemps 2015.

⇒ Giration du bus

- Carrefour Rue de la Mairie/Grande Rue : suite à la réunion de concertation du mardi 2 décembre avec le Conseil Général et la DDT, celle-ci a fait remarquer que le panneau " Cédez le passage " installé en direction d'EPEUGNEY n'est pas justifié du fait qu'il ne respecte pas la visibilité des 80 mètres, côté rue de la Mairie. Les projets sur ce carrefour sont toujours en réflexion, à savoir :
 - pose d'un panneau STOP,
 - pose d'un triangle lumineux attirant l'attention des automobilistes en provenance d'Epeugney, qui fonctionnerait aux heures de passage des bus et retour à l'ancien régime de priorité,
 - passage du village en " ZONE 30 " afin de limiter la vitesse.

- Carrefour Rue Faubourg/Propriété de M. et Mme ALBER Frédéric : un bus MONT JURA, effectuant le ramassage des lycéens, a écrasé dernièrement une barrière au carrefour du Faubourg. Les manœuvres en marche arrière à cet endroit étant très difficiles voire dangereuses, une réflexion se pose quant à l'aménagement de ce carrefour. Le Conseil Municipal va étudier, en concertation avec les services de l'Etat et le Conseil Général, la possibilité d'échanger la voie communale longeant la maison de M. et Mme ALBERT contre une partie de la parcelle en triangle, entre la route de Besançon et le Faubourg afin de permettre la giration du bus en toute sécurité.

6° PLU : ENQUÊTE PUBLIQUE : NOMINATION COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Madame le Maire informe que le Tribunal Administratif a nommé :

- Madame JEANBOURQUIN Carole, juriste, en qualité de commissaire enquêteur,
- Monsieur AMBONVILLE Gérard, directeur d'hôpital honoraire, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête commencera le 6 janvier 2015 et finira le 4 février 2015. Elle portera sur le PLU et le nouveau plan de zonage d'assainissement. Le commissaire enquêteur tiendra 4 permanences :

- Mardi 6 janvier 2015 de 9H00 à 12H00
- Samedi 17 janvier 2015 de 9H00 à 12H00
- Vendredi 23 janvier 2015 de 16H00 à 19H00
- Mercredi 4 février 2015 de 14H00 à 17H00

A l'issue, Madame JEANBOURQUIN disposera d'un mois pour rendre son rapport.

7° QUESTIONS DIVERSES

⇒ Signalisation et sécurité routière

Miroir de sécurité : l'entreprise FRANCHE COMTE SIGNAUX a chiffré le coût du remplacement du miroir à 132,96 € TTC. Etant donné qu'il convient d'en changer 5, la dépense totale s'élève à 664,48 € TTC.

Le Conseil Municipal réfléchit sur l'opportunité de remplacer uniquement le miroir dont le support est en plastique ou de faire l'acquisition d'un dispositif complet en inox qui offrirait une qualité et une durée de vie plus pérenne.

⇒ Entreprise Florian GODET

L'étude de Maître Renoud-Grappin procèdera, sur place, le vendredi 19 décembre à la vente du mobilier et du matériel de l'entreprise Florian Godet. A l'issue, les clés seront récupérées par la Mairie. Les biens immobiliers de type ALGECO ne seront pas proposés à la vente : ils reviennent à la commune qui devra supporter les frais relatifs à la remise en état du terrain.

⇒ Dotations de l'état pour 2015

Madame le Maire signale qu'une amputation d'environ 30 % sera opérée sur le montant des dotations en 2015.

⇒ Elections départementales

Les élections se dérouleront les 22 et 29 mars 2015.

⇒ Rencontre avec les Présidents des associations Castelmontoises et alentours

Sur 19 associations intervenant sur Montrond-le-Château, 17 étaient présentes. Bilan ressorti :

- Rangement du garage à faire,
- Réorganisation de la location de la salle des fêtes (placards à vaisselle),
- Faire un point des clés,
- L'association JUBILATE se propose d'offrir un concert à l'église dont les bénéfices serviront de contribution pour les travaux du clocher,
- Le Club Castel souhaiterait de nouveaux adhérents,
- Problème de chauffage : il est remarqué que la mise en marche forcée est actionnée fréquemment. Le Conseil Municipal demande à ce que cette pratique ne soit plus utilisée, sauf en cas de force majeure, étant donné que le chauffage est programmé par la secrétaire de mairie en fonction des créneaux horaires d'utilisation.

⇒ Recensement

Suite à la nomination de Mme PERRIN Catherine comme agent recenseur par délibération du 10 novembre 2014, le Conseil Municipal propose que son fils, PERRIN Maxime, soit nommé agent recenseur en renfort au cas où un contrat à durée déterminé serait proposé à Mme PERRIN Catherine. Un arrêté sera pris à cet effet. M. PERRIN Maxime sera destinataire d'une carte officielle et suivra la formation prévue début janvier.

⇒ Périscolaire

Suite à la diminution du nombre d'enfants inscrits, le périscolaire fonctionnera dorénavant 2 mercredis après-midi par mois.

Le conseil se réunira le lundi 05 janvier 2015 à 20h30
Séance levée à 23 h 30.

Le Maire
Dominique GIRARDIER

Numéro de délibération	Objet
DCM n° 14-12-01	Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune.
DCM n° 14-12-02	Modifications budgétaires – Budget commune 2014
DCM n° 14-12-03	Eclairage public – Fourniture et pose d'une lanterne.
DCM n° 14-12-04	Vente terrain communal – Lotissement Verger Mandri
DCM n° 14-12-05	Recensement de la population 2015 - Nomination de deux agents recenseurs. <u>Annule et remplace la délibération n°14-11-01 du 10 novembre 2014</u>

Conseillers	Signature	Conseillers	Signature
ANTONI Marie-José		GIRARDIER Dominique	
BERNARD Gilles		GRESSIER J-François	
CLERC Thierry		JECHOUX Marielle	
COLA Bernard		LIDOINE Christelle	
DOS SANTOS Aline		LIDOINE Xavier	
EUVRARD Daniel		PERRIN Pascal	
FOURQUET Luc		PIGUET Colette	
GAILLARD Blandine			